

# Les accessoires indispensables qui font plaisir.

Jusqu'à

80€

remboursés<sup>(1)</sup>

pour l'achat simultané<sup>(2)</sup> d'un mobile Samsung Galaxy S10e/S10/S10+ et de deux accessoires Samsung parmi une sélection.<sup>(3)</sup>

orange™

**Boutiques Orange, orange.fr**

**Offre différée de remboursement pour un achat réalisé du 8 Mars au 03 Avril 2019 inclus, en boutique ou sur orange.fr**

(1) Offre différée de remboursement réservée aux personnes physiques, majeures domiciliées en France métropolitaine (la Corse et La Réunion comprises) et limitée à une inscription par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN/BIC). Offre non cumulable avec une autre offre de remboursement.

(2) Tous les produits achetés devront apparaître sur la même preuve d'achat.

(3) Voir liste des accessoires éligibles sur [www.indispensables.orange.fr](http://www.indispensables.orange.fr). Remboursement jusqu'à 80€ maximum en fonction du prix d'achat des 2 accessoires. En aucun cas, le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat des 2 accessoires éligible(s) à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat). Voir conditions au dos de ce coupon. Le réseau des boutiques Orange étant composé en partie de distributeurs indépendants, le prix et la disponibilité des produits peuvent varier d'une boutique à l'autre.

Orange, SA au capital de 10 640 226 396€, 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris.

**Du 8 Mars au 03 Avril 2019 inclus.**



**Samsung**  
Galaxy S10+

DAS<sup>(4)</sup> : 0,516 W/Kg



Etui Led View



Etui Clear View



Pad à induction  
charge rapide



Batterie externe rapide  
10 000 mAh

Kit mains libres recommandé. En France métropolitaine. Couverture sur réseaux.orange.fr

Achat sur le site [boutique.orange.fr](https://boutique.orange.fr)

Achat dans une boutique Orange

- 1 Achetez simultanément un mobile Samsung Galaxy S10e/S10/S10+ et 2 accessoires Samsung**, parmi la sélection d'accessoires éligible à l'offre,<sup>(3)</sup> **sur le site boutique.orange.fr**, entre le 8 mars et le 3 avril 2019 inclus.
  - 2 Déclarez votre achat sur le site de l'opération [www.indispensables.orange.fr](https://www.indispensables.orange.fr)**
  - Renseignez sur le site de l'opération vos **coordonnées complètes**.
  - Saisissez votre **RIB** avec vos codes **IBAN + BIC** (obligatoires pour se faire rembourser).
  - À réception de votre commande et du bon de livraison, complétez votre inscription** en cliquant sur le lien dans l'e-mail reçu lors de votre inscription pour transmettre votre preuve d'achat et vos données de remboursement sur le site :
    - Téléchargez le scan ou la photographie de votre facture d'achat ou bon de livraison.
    - Renseignez le code-barres (code EAN) des 2 accessoires et du mobile.
- 1 Achetez simultanément un mobile Samsung Galaxy S10e/S10/S10+ et 2 accessoires Samsung**, parmi la sélection d'accessoires éligible à l'offre,<sup>(3)</sup> **dans une boutique Orange**, entre le 8 mars et le 3 avril 2019 inclus.
  - 2 Renseignez dans les 30 jours à compter de votre date d'achat sur le site de l'opération [www.indispensables.orange.fr](https://www.indispensables.orange.fr) vos coordonnées complètes**.
  - 3 Transmettez votre preuve d'achat et vos données de remboursement sur le site :**
    - Téléchargez le scan ou la photographie de votre facture d'achat.
    - Renseignez le code-barres (code EAN) des 2 accessoires et du mobile.
    - Saisissez votre RIB avec vos codes IBAN + BIC (obligatoires pour se faire rembourser).

(Vous avez **30 jours à compter de votre date d'achat** pour compléter votre inscription, passez le délai indiqué, votre inscription n'est plus valable.)

**Vous recevrez votre remboursement par virement sous 8 semaines environ à compter de la réception de votre inscription complète dans les délais.**

Sera considérée comme nulle toute inscription illisible, incomplète, expédiée après la date limite d'envoi. Toutes coordonnées contenant des Informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter l'inscrit, entraîneraient l'annulation de l'inscription concernée. Vous pouvez suivre l'état de traitement de votre participation en vous rendant sur le site dans la rubrique "SUIVI DE PARTICIPATION"

**(4)** Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg.